

Le Monde Economie

Opinions et stratégies, acteurs et entreprises

Un million de chômeurs en fin de droits en 2010

- Si rien n'est fait, 600 000 d'entre eux n'auront aucune aide de l'Etat
- Les syndicats dénoncent un risque de paupérisation



Un million de demandeurs d'emploi vont perdre leurs droits à l'assurance-chômage en 2010, prévoit la direction des statistiques, enquêtes et prévisions de Pôle emploi, dans un document du 25 novembre 2009 remis

Dossier

aux partenaires sociaux. A cette date, le nombre de chômeurs en fin de droits avait déjà augmenté de 35,2% en un an.

Seuls 38% de ces « fins de droits » devraient bénéficier de la solidarité nationale : « Sur la pério-

de de juillet 2008 à juin 2009, 16% des chômeurs en fin de droits étaient éligibles à l'allocation spécifique de solidarité (ASS), et 22% au revenu minimum d'insertion (RMI), remplacé depuis par le revenu de solidarité active (RSA) », indique Jean-Paul Blouard, directeur adjoint de cette direction de Pôle emploi. L'éligibilité à l'ASS comme au RSA est en effet soumise aux conditions de ressources du foyer et non de l'individu.

Ce sont donc plus de 600 000 chômeurs qui verront leur sort remis au seul soutien familial, entraînant un accroissement sensible de la pauvreté en France.

Cette situation préoccupe les syndicats, qui ont échaudé des propositions. Les partenaires sociaux doivent en débattre prochainement en groupe de travail avant la séance plénière de négociations du 26 février sur la « gestion sociale des conséquences de la crise économique sur l'emploi ». Ils appellent d'ores et déjà à une prise de conscience urgente de la part du gouvernement.

Ce dernier sait bien que la question du chômage de longue durée n'est pas réglée. Si depuis plusieurs années les demandeurs d'emploi dits de longue durée (un an ou plus) représentent de façon stable plus

de 40% du nombre total de chômeurs, leur nombre absolu est en forte augmentation : « Il est évalué à 947 000 au troisième trimestre 2009 contre 760 000 sur la même période en 2008, soit en hausse de 24% sur un an », indique Corinne Prost, responsable de la division emploi à l'Insee.

Mais le secrétariat d'Etat chargé de l'emploi estime que la problématique des chômeurs en fin de droits relève avant tout de l'assurance-chômage et de la négociation entre les partenaires sociaux.

Anne Rodier et
Adrien de Tricornot
►►► Lire la suite page 4

Philippe
Askenazy



Casse-tête carbone

Comment la majorité, qui a su si bien rendre le dispositif de fiscalisation des indemnités d'accident du travail conforme à la Constitution, a-t-elle pu voter une taxe carbone aujourd'hui censurée ? Il est peu probable que le gouvernement ignorait qu'il s'exposait à ce risque : les députés Sarkozy et Fillon avaient signé, en 2000, le recours devant le Conseil constitutionnel qui avait torpillé le projet de taxe carbone du gouvernement Jospin...

En réalité, pris entre les lobbies internes et des logiques politiques européenne et mondiale, le pouvoir ne pouvait pas faire autrement que d'offrir un texte bancal. D'où l'exercice de haute voltige que représente le nouveau projet qui sera dévoilé le 20 janvier.

Le raisonnement du Conseil constitutionnel repose sur trois points principaux. Premièrement, l'objet de la loi est de lutter contre le réchauffement climatique. Deuxièmement, l'exclusion des industries les plus « carbonées » du champ de la taxe rend le dispositif inefficace. Enfin, les entreprises des secteurs les moins polluants seront taxées, ce qui est une rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques.

L'objet était imposé par l'approche de la conférence de Copenhague. Pour peser sur les négociations, le président Sarkozy se devait d'apparaître comme volontariste. L'échec de la conférence peut maintenant permettre de réduire la taxe carbone à un simple outil de sensibilisation des acteurs. L'objectif de réduction des émissions de CO₂, étant abandonné, les « sages » ne pourront plus parler d'inefficacité de la taxe. Mais cette option serait politiquement difficile à jouer.

Une deuxième option pour rendre le dispositif constitutionnel serait d'en exclure totalement les entreprises. Toutes les firmes exemptées, il n'y aurait plus d'inégalité devant l'impôt. Mais il serait là encore délicat d'expliquer que seuls les ménages doivent payer...

Reste donc l'élargissement de l'assiette de la taxe. Le problème est que les sites industriels les plus émetteurs de gaz à effet de serre sont déjà couverts par le système européen des quotas d'émissions. Au-delà de leurs quotas, ils doivent se fournir sur le marché européen des permis, dont le prix de la tonne a varié entre 8 et 32 euros. En deçà, ils ne devaient rien déboursier jusqu'en 2013, puis payer graduellement jusqu'en 2027. Sauf que la Commission européenne vient de publier le 5 janvier une longue liste de secteurs exposés à la concurrence internationale, couvrant 75% des pollueurs, qui bénéficieront d'une prolongation de la gratuité des quotas au-delà de 2013.

►►► Lire la suite page 2

Annonces

Paroles d'experts Ingénieurs Page 10
Dirigeants ■ Finance, administration, juridique, RH ■ Banque assurance
■ Conseil, audit ■ Marketing, commercial, communication ■ Santé ■ Industries et technologies ■ Carrières internationales
Multiposte ■ Collectivités territoriales
Pages 8 à 14
Consultez notre site : www.lemonde.fr

**Vous êtes
ingénieur étudiant(e)
et diplômé(e) bac+5
d'une grande école
ou d'une université ?**

**Retrouvez-nous
au dos de ce journal.**



CHANGER L'ENERGIE ENSEMBLE

L'énergie est notre avenir, économisons-la.

Martin Wolf p.2
Les leçons à tirer
du déclin
de l'économie
japonaise

Recherche p.6
Le Prix 2010
« Finance et
développement
durable »

« Risque Pays » 2010 p.7



Coface prévoit une faible
croissance en Europe
et un vif rebond
dans les pays émergents

Casse-tête carbone

►►► Suite de la chronique de Philippe Askenazy

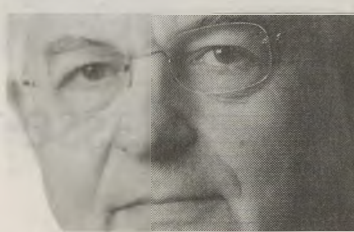
Du coup, la nouvelle idée du gouvernement d'exempter de taxe les sociétés de ces secteurs – d'abord partiellement puis totalement à partir de 2013 – pour éviter de les faire payer deux fois, perd son fondement.

A contrario, les grandes installations de chauffage urbain soumises aux quotas et exemptées dans la mouture censurée subiront la taxe maximale. Or comme elles pourront la répercuter sur les foyers, les ménages seront, in fine, les seuls perdants !

Le casse-tête est d'autant plus complexe que même si la gauche ne ressaisit pas le Conseil constitutionnel, ce dernier devra se prononcer tôt ou tard. Car à partir du 1^{er} mars, la réforme de la Constitution permet à tout contribuable de soutenir devant un tribunal que la taxe porte atteinte aux droits et libertés que la Constitution garantit. La nouvelle taxe carbone pourrait alors connaître le même destin que le contrat première embauche de Dominique de Villepin : ouvertement contraire aux conventions de l'Organisation internationale du travail, son illégalité n'avait été acquise qu'après un long parcours judiciaire.

Il est surtout dommage que la censure ne donne pas lieu à un vrai débat économique. Ainsi, l'ouvrage de Katheline Schubert *Pour la taxe carbone* (Cepremap-Presses de l'ENS, 6 euros), qui sort en librairie le 20 janvier, plaide pour une taxe initialement forte – de l'ordre de 40 euros – puis faiblement croissante. Elle permet de vite modifier le comportement des agents. Or, le gouvernement a choisi une « faible » taxe, annoncée comme fortement croissante. Il s'expose donc au *Green policy paradox* : un prélèvement futur plus important pousse les sociétés à produire le plus possible aujourd'hui avec des technologies polluantes. Heureusement, une « mauvaise » taxe carbone ne sera pas bien grave : la France n'émet que 1,5 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. ■

Philippe Askenazy, directeur de recherche au CNRS, Ecole d'économie de Paris.



L'éclairage La longue stagnation nipponne s'explique par le recul des investissements des entreprises et une crainte excessive de l'inflation

Leçons japonaises

Par Martin Wolf

Il y a vingt ans, tout le monde disait que le Japon était le pays à haut revenu qui réussissait le mieux. Rares étaient ceux qui devinaient ce qu'allaient réserver les deux décennies suivantes. Aujourd'hui, tout le monde convient que ce pays est engagé dans une longue phase de déclin. Qu'est-ce qui a cloché ? Que devrait faire le nouveau gouvernement nippon ?

Commençons par évoquer le contexte. Au vu de la qualité du système ferroviaire et de la nourriture que l'on trouve dans l'Archipel, le visiteur qui arrive d'Angleterre prend conscience qu'il vient d'un pays profondément arriéré. Car si c'est cela le déclin, alors la plupart des Britanniques l'accueilleraient à bras ouverts.

Et pourtant, le déclin est là. Au cours des deux dernières décennies, l'économie locale a connu une croissance annuelle de 1,1 % en moyenne. Selon l'historien de l'économie Angus Maddison, le produit intérieur brut (PIB) nippon par tête – à parité de pouvoir d'achat –, passé de 20 % du niveau américain en 1950 à un pic de 85 % du même niveau en 1991, était, en 2006, revenu à 72 %.

En termes réels, la valeur du Nikkei – l'indice phare de la Bourse de Tokyo – n'est plus que le quart de ce qu'elle était il y a vingt ans. Le plus inquiétant, peut-être, est que les parts des dettes publiques, nette et brute, qui représentaient respectivement 13 % et 68 % du PIB en 1991, devraient, selon les prévisions, bondir à 115 % et 227 % en 2010.

Que s'est-il passé ? Richard Koo, de Nomura Research Institute, incrimine la « déflation des bilans ». D'après M. Koo, une écono-

mie dans laquelle les surendettés consacrent leurs efforts à rembourser leurs dettes possède trois caractéristiques : la fourniture de crédit et de monnaie bancaire cesse de croître, non parce que les banques ne souhaitent pas prêter, mais parce que les entreprises et les ménages ne veulent plus emprunter ; la politique monétaire traditionnelle est largement inefficace ; le désir du secteur privé d'améliorer ses bilans finit par faire du gouvernement l'emprunteur de dernier ressort. Résultat : les efforts pour normaliser les politiques monétaire et budgétaire échouent, jusqu'à ce que soit achevé l'ajustement des bilans du secteur privé.

Les balances sectorielles entre épargne et investissement (recettes et dépenses) dans l'économie japonaise montrent clairement ce

sombré dans une dépression, au lieu d'une longue période de faible demande. L'alternative eût été d'augmenter l'excédent des comptes courants, mais cela aurait nécessité une baisse du taux de change. Le Japon aurait dû imiter la politique chinoise de taux de change. Cela aurait probablement rendu les États-Unis furieux.

Pourtant, l'argumentation de M. Koo recèle une faiblesse. Elle n'explique ni la raison pour laquelle est apparu l'énorme excédent de dette, ni pourquoi le Japon s'est révélé aussi vulnérable au choc mondial, alors que l'ajustement du bilan du secteur industriel était enfin en grande partie réalisé.

Selon moi, le problème structurel sous-jacent était la combinaison d'une épargne excessive de la part des entreprises (bénéfices

Déficits budgétaires et taux d'intérêt nuls ne conduiront pas à une flambée des prix

qui est arrivé. En 1990, tous les secteurs étaient proches de l'équilibre. Puis vint la crise. Son impact durable allait générer un excédent massif d'épargne dans le secteur privé. Puisque celle des ménages avait diminué, la principale explication à ce phénomène était la persistance de la part élevée de l'épargne industrielle brute dans le PIB et la baisse du taux d'investissement. L'énorme excédent privé avait été absorbé par les sorties de capitaux et les déficits budgétaires.

M. Koo affirme que ceux qui critiquent les déficits budgétaires se trompent. Sans eux, le pays aurait

non distribués) et de la baisse des opportunités d'investissement une fois le retard de croissance rattrapé. Comme le remarque Andrew Smithers, du cabinet londonien Smithers & Co, l'investissement privé fixe non résidentiel japonais représentait 20 % du PIB en 1990, soit près du double de ce qu'il était aux États-Unis. Il est retombé à 13 % après une modeste hausse dans la décennie 2000.

Mais aucune baisse comparable n'est intervenue dans les bénéfices industriels non distribués. Dans les années 1980, cette épargne avait pu être absorbée grâce à

la politique monétaire qui avait fait baisser le coût de l'emprunt à un taux proche de zéro et soutenu des investissements extravagants. Au cours des années 2000, c'est le boom des exportations et de l'investissement, dû en grande partie au commerce avec la Chine, qui a permis cette absorption.

C'est alors qu'a éclaté la crise économique mondiale actuelle, qui a eu un impact dévastateur sur les exportations et généré une énorme récession. Avec une contraction de 8,6 % entre le plus haut et le plus bas niveau de son PIB, le Japon a subi la plus forte récession des pays du G7. En 2009, d'après l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), la baisse des exportations nettes aurait à elle seule contracté l'économie de 1,8 %.

L'objectif du Japon devrait être à présent de parvenir à une croissance fondée sur la demande intérieure. La principale condition pour y parvenir est de réduire fortement l'épargne des sociétés. M. Smithers juge que cela se produira de manière naturelle, puisque l'épargne est en grande partie une consommation de capitaux, laquelle résulte d'une période d'investissement excessif.

J'ajouterais que si une économie a grand besoin d'ouverture à la concurrence en matière de contrôle des entreprises afin de faire lâcher leurs liquidités à des gestionnaires assoupis, c'est bien celle du Japon. N'étant pas redevable envers l'« establishment » des sociétés nipponnes, le nouveau gouvernement devrait adopter une politique susceptible de modifier enfin le comportement des entreprises.

Le moment est aussi venu d'enrayer la déflation. Pour cela, la Banque du Japon doit coopérer avec le gouvernement pour éviter une appréciation excessive du taux de change. La force récente du yen aurait dû conduire à une politique monétaire plus agressive. Lorsque le Japon connaîtra une inflation significative (2 % est le strict minimum), il aura les taux d'intérêt réels négatifs dont il a besoin.

Le reste du monde doit tirer les leçons de l'infortune économique du Japon. Elle enseigne que même des déficits budgétaires prolongés, des taux d'intérêt nuls et un assouplissement quantitatif ne conduiront pas à une flambée inflationniste dans les économies « post-bulle » qui, comme celle des États-Unis, pâtissent de capacités excédentaires et de bilans déséquilibrés. Elle nous apprend également que la sortie de tels excès est un processus de longue durée.

Mais l'expérience japonaise enseigne une leçon valable pour un autre pays. Elle indique que lorsqu'une croissance rapide commence à s'enliser dans une forte épargne des entreprises et un investissement fixe comparative-ment élevé, il peut s'avérer très malaisé de gérer la demande. Cela est particulièrement vrai si la promotion délibérée de bulles de crédit et de prix des actifs fait partie du mécanisme utilisé pour soutenir la demande. Qui doit particulièrement retenir aujourd'hui cette leçon ? La Chine. ■

Cette chronique de Martin Wolf, éditorialiste économique, est publiée en partenariat exclusif avec le « Financial Times ». © FT. (Traduit de l'anglais par Gilles Berton)

Le livre Pragmatisme

Ce sont bien deux livres séparés que nous propose Esther Duflo, professeur en économie du développement au Massachusetts Institute of Technology (MIT), lauréate du Prix du meilleur jeune économiste de France en 2005 et, depuis 2009, titulaire de la chaire « Savoirs contre pauvreté » au Collège de France. Issus de quatre leçons qu'elle y a données, ils constituent les jalons d'une démarche dont le titre sous lequel ils sont rassemblés, *Lutter contre la pauvreté*, résume l'intention.

La singularité de son point de vue tient à son pragmatisme. Plutôt que de réfléchir de manière abstraite à la réduction de la pauvreté, enjoint-elle, commençons donc par évaluer concrètement et localement l'efficacité des programmes mis en œuvre.

Sur le modèle des essais cliniques utilisés en médecine, l'auteur compare, dans le premier volume, des localités ou des régions tests où sont menées des actions en matière de santé et d'éducation. On lira notamment avec intérêt les pages consacrées à la distribution de moustiquaires gratuites en Afrique, qui a soulevé une polémique ;

aussi celles sur la lutte contre le sida ou le tabagisme, ou encore sur la motivation financière des enseignants au Kenya et en Inde. Un premier tome qui montre que, dans les domaines de la santé et de l'éducation, *« l'étendue des progrès à accomplir est presque illimitée »*.

Esther Duflo a également voulu identifier ce qui fonctionne et ce qui échoue en matière de microfinance et de lutte contre la corruption. Le deuxième volume montre que, dans le domaine de la recherche d'une meilleure gouvernance, il n'y a pas de *« baguette magique »*. Les discours idéologiques selon lesquels il faudrait *« rendre aux pauvres la lutte contre la pauvreté »* font souvent miroiter des *« remèdes miracles »* qui n'existent pas.

Aujourd'hui, *« tout le monde adore détester l'aide internationale »*, remarque l'auteur avec ironie, faisant allusion au succès – prévisible – du livre de l'économiste zambienne Dambisa Moyo, *L'Aide fatale* (J.-C. Lattès, 2009, 19 euros). Mais *« la plupart des difficultés n'ont rien à voir avec l'aide internationale »*, écrit Esther Duflo. A bon entendeur. ■

Philippe Arnaud

Les acteurs de l'économie Pierre Bezbakh Saint Vincent de Paul et l'aide aux plus pauvres

De nos jours, la solidarité humaine passe souvent par l'action de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) qui pallient les déficiences de l'Etat. On en compte environ 30 000 dans le monde, dont 2 000 officiellement accréditées par les Nations unies. La plus ancienne est la Croix Rouge (CICR), fondée en 1863 par le Suisse Henry Dunant (1828-1910), choqué par la brutalité de la bataille de Solferino (1859), et qui reçut le prix Nobel de la paix en 1901. Son budget annuel est le plus important (de l'ordre de 500 millions d'euros).

En France, 3 milliards d'euros ont été versés à 350 associations caritatives en 2008. Les Restaurants du Cœur, créés par Coluche en 1985, ont disposé d'un budget de 142,8 millions d'euros, accueilli 800 000 personnes et distribué 100 millions de repas en 2008-2009 ; le Téléthon a collecté en 2009 plus de 90 millions d'euros de dons pour financer la recherche contre les myopathies.

Des organisations comme le Secours catholique, ATD Quart-monde ou le Comité catholique

contre la faim et pour le développement, l'action de l'abbé Pierre ou celle de sœur Emmanuelle, s'inscrivent dans une longue tradition caritative chrétienne qui remonte aux temps mérovingiens, quand Saint Landry, évêque de Paris, créa l'Hôtel-Dieu en 651.

En 1264, saint Louis fonda l'hospice des Quinze-Vingts – comptant 300 (15 fois 20) lits – destiné à prendre soin des aveugles. Les hospices de Beaune (Côte d'Or), connus pour leurs vins, témoignent aussi du rôle de soin et d'accueil des indigents joué par les ordres monastiques. Mais le nom le plus emblématique reste celui de saint Vincent de Paul (1581-1660), canonisé en 1737.

Aumônier général des galères

Né dans une famille pauvre du sud-ouest de la France, il garda des troupes avant d'intégrer le Collège des Cordeliers de Dax (Landes) et d'être ordonné prêtre en 1600. Curé de Clichy en 1613, puis précepteur des enfants d'Emmanuel de Gondy, général des galères de France, il devint aumônier général des galères. Bénéficiant de la dévotion et de l'intense activité

caritative de Madame de Gondy, il mobilisa la générosité et le dévouement de dames de la haute noblesse : la duchesse d'Aiguillon, nièce de Richelieu, la princesse de Condé, Madame de Lamoignon, épouse du président du Parlement, la très riche veuve du président de la Cour des comptes Gousault, et Louise de Gonzague, qui deviendra reine de Pologne et aidra les malades de l'Hôtel-Dieu.

Grâce à elles, il fonda la Confrérie des dames de la charité (1617), puis la Congrégation de la mission (1625), vouée à évangéliser les pauvres des campagnes, et la Compagnie des filles de la charité (1634), qui prendront le nom de Sœurs de Saint Vincent de Paul, se consacrant aux soins des malades les plus pauvres. Il organisa aussi des collectes de fonds pour venir en aide aux victimes des guerres civiles et des provinces de l'Est ravagées par la guerre de Trente Ans et par la Fronde. Il contribua enfin à créer les hôpitaux de Bicêtre pour les aliénés, des Enfants-Trouvés et de la Pitié, réservés aux pauvres.

En 1643, son aura était telle que Louis XIII lui demanda de venir l'assister au moment de sa mort.

Son action resta marginale. Mais en des temps où n'existaient ni sécurité sociale ni institutions laïques caritatives, elle permit, à partir d'une motivation religieuse, d'apporter assistance et réconfort aux plus démunis. ■

Pierre Bezbakh, maître de conférences à Paris-Dauphine.

Le Monde

Siège social : 80, bd Auguste-Blanqui
75707 PARIS CEDEX 13
Tél. : +33 (0)1-57-28-20-00
Fax. : +33 (0)1-57-28-21-21
Téléc. : 206 806 F

Édité par la Société éditrice du « Monde » SA,
Président du directoire,
directeur de la publication,
directeur du « Monde » :
Eric Fottorino

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 0712C 81975.
ISSN : 0395-2037

Pré-presses Le Monde
Impression Le Monde
12, rue M.-Gunsbourg
94852 Ivry Cedex
Printed in France